

GRAND SITE



DE FRANCE



MAIRIE DE VERGISSON
Département de Saône et Loire

2 place de la mairie
71960 VERGISSON

téléphone 03 85 35 83 96
mairie-vergisson@wanadoo.fr
web : vergisson.com

COMPTE RENDU DE SEANCE **DU 9 février 2016**

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Le 9 février 2016 à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Monsieur Roger LASSARAT

- Mmes et Mrs Didier VEILLITH, Pierre BAGNE, Eve REY, Eric FOREST, Gisèle MEUNIER, Lionel LAUER, Laurent COLPART, Anne BROCHETTE

1°/ Mur du cimetière – suite à expertise / délibération à retirer

Suite à la délibération n°57 10-11-2015 et au courrier préfectoral sollicitant son retrait pour acte entaché d'illégalité, le conseil municipal décide :

- De retirer sa délibération n°57 10-11-2015
- De reformuler sa décision concernant le préjudice subit sur un des murs du cimetière en optant pour la démolition du mur pour un reconstruire un plus mince : une réclamation du remboursement de l'ensemble facturé de ce mur sera faite auprès de l'entreprise titulaire des travaux.

2°/ Personnel communal / ouverture de postes

Les deux cantonniers peuvent prétendre en 2016 à un avancement de grade.

Le conseil municipal décide d'ouvrir les postes suivants sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire :

- Au 01/07/2016 : poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Au 01/01/2016 : poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

3°/ Réservoir d'eau au Pré des Gours

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de la CUMA pour mettre en place un aire de remplissage au réservoir de l'ancienne station d'eau situé au Pré des Gours, autorisant ainsi son accès à tous les habitants de Vergisson.

4°/ Logement T4 à la Buissonnière

Suite au départ des locataires actuels du T4 au 30/04/2016, le conseil municipal autorise le Maire à signer le bail avec les futurs locataires qui commencera à courir au 01/05/2016. Le loyer du T4 est fixé à 683 euros hors charges et la caution à verser à la signature du bail s'élève à 1 mois de loyer.

Le Maire, Roger LASSARAT